Réf. Farde e-Assemblées : 2692783

N° OJ : **164**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Association de fait Global Shapers Brussels Hub.- Subside : 2.421,35 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que, dans le cadre de sa politique climatique, le Collège des Bourgmestre et Échevins entend soutenir des initiatives locales contribuant à la transition de son territoire vers une ville résiliente, par l'octroi d'un subside aux personnes physiques, aux associations de fait, aux PME, aux associations dotées de la personnalité juridique et aux établissements d'enseignement engagés dans la mise en œuvre d'actions produisant des effets bénéfiques au profit du climat et de l'environnement ;

Considérant le Plan Climat du territoire de la Ville de Bruxelles, adopté par le Conseil communal le 12 décembre 2022, qui prévoit, dans son chapitre « Vers une gouvernance partagée du Plan Climat », un soutien aux actions locales, via notamment un élargissement de l'appel à projets Plan Climat toute l'année et un accompagnement du montage de projets en phase avec le Plan Climat ;

Considérant la demande de subside remise par l'association de fait Global Shapers Brussels Hub pour l'organisation d'un parcours de formation climatique destiné à 25 jeunes bruxellois de 16 à 21 ans, visant à renforcer leurs compétences vertes, leur engagement citoyen et leur employabilité dans les métiers durables.

Considérant que le projet prévoit l'organisation de six ateliers pratiques, chacun animé par des experts en énergie, mobilité durable, économie circulaire, biodiversité ou finance responsable ;

Considérant l'analyse de la candidature par l'UO Climat et Ville en transition et que selon les crédits budgétaires disponibles, il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 2.421,35 EUR ;

Considérant que le subside sera liquidé en deux tranches bien distinctes:

- 70%: Début du projet
- 30%: Après validation du rapport intermédiaire et des pièces justificatives ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE:

Article 1:
L'octroi d'un subside de 2.421,35 EUR à l'association de fait Global Shapers Brussels Hub, représentée par Mme Alexandra POPOVA, pour l'organisation du projet LIFT Climate est adopté ;

Article 2:
L'engagement de 2.421,35 EUR en faveur de l'association de fait Global Shapers Brussels Hub, représentée par Mme Alexandra POPOVA, à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2025 est adopté;

Article 3:
Le financement de la dépense par la trésorerie est adopté ;

Article 4:

Le Collège est chargé des modalités d'éxécution.

Annexes :